

**AVIS PUBLIC RELATIF AU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR L'ANNÉE 2025**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée aux propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (ci-après la « Loi »), que :

1. Conformément aux articles 70, 71, 73, 74 et 75 de la Loi, le rôle triennal d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 a été déposé au bureau du greffier le 4 octobre 2022.
2. Conformément à l'article 76 de la Loi, ce rôle demeurera en vigueur pour les exercices financiers débutant les 1^{er} janvier 2023, 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025.
3. Le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2025 a été déposé au bureau du greffier le 12 septembre 2024 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
4. Conformément à l'article 74.1 de la Loi, une demande de révision peut être faite au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter au rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi. Cette demande doit être faite en remplissant le [formulaire disponible](#) sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, sous la rubrique *Rôle d'évaluation foncière*, être accompagnée de la somme prescrite et transmise à la Ville de Terrebonne au 513, montée Masson, Terrebonne, Québec, J6W 2Z2.
5. Conformément à l'article 131.2 de la Loi, la demande de révision en vertu de l'article 74.1 de la Loi peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle triennal d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 ainsi que des sommaires au bureau du greffier de la Ville de Terrebonne situé au 775, rue Saint-Jean-Baptiste à Terrebonne, ou aux bureaux administratifs de la Ville de Terrebonne situés au 513, montée Masson à Terrebonne.

Le présent avis est publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne et dans le journal *La Revue*. La date de publication de l'avis sur le site Internet de la Ville prévaut sur la date de publication dans le journal *La Revue*.

Donné à Terrebonne, le 13 septembre 2024.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Signé numériquement par
Laura Thibault
Emplacement : Terrebonne
Date : 24-09-13

Me Laura Thibault, avocate